



Bruxelles, le 14 mars 2019

Carmelo Sutera
Président de la CNAPD

Monsieur Olivier Maingain
Président de DÉFI
Chaussée de Charleroi, 127
1060 Bruxelles

Concerne : envoi du questionnaire-mémoire de la CNAPD en vue des élections de mai 2019

Monsieur le Président,

Afin de préciser son travail de plaidoyer politique dans le cadre des élections du mois de mai 2019, les 40 associations membres de la CNAPD ont identifié 4 grandes thématiques centrales du travail de notre coordination sur lesquelles elles voudraient connaître plus précisément le positionnement de votre formation politique.

Dans ce cadre, je me permets de vous faire parvenir, joint au présent courrier, un ensemble de questions portant sur les thématiques 1. des armes nucléaires, 2. du remplacement des avions chasseurs-bombardiers F16 et des dépenses de défense, 3. de l'évolution de la politique européenne de sécurité et de défense commune ainsi que 4. des lois et politiques prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Ces deux dernières thématiques étant extrêmement englobante, vous trouverez également sous ce pli, deux textes qui permettront de circonscrire le cadre à l'intérieur duquel nous entendons inscrire nos échanges. Nous vous en souhaitons bonne réception et bonne lecture.

Dans la mesure du possible, je vous saurai gré de bien vouloir envoyer vos réponses pour le vendredi 12 avril. D'ici là, nous restons à votre entière disposition pour toute question ou démarche que cette demande pourrait susciter.

En vous remerciant d'avance pour l'intérêt et l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses considérations.

Carmelo Sutera

Contact : Samuel Legros (chargé de plaidoyer – CNAPD) : samuel.legros@cnapd.be

Questionnaire à destination des partis politiques en vue des élections fédérales, régionales, communautaires et européennes du dimanche 26 mai 2019

1. Les armes nucléaires

Avec la récente dénonciation par les Etats-Unis du Traité FNI (Forces Nucléaires Intermédiaires), la question des armes nucléaires prend à nouveau une tournure dangereuse. Une nouvelle course à l'arme atomique est à craindre et commence déjà à s'observer.

En Belgique, plusieurs choix cruciaux attendent la constitution du prochain Gouvernement, qui fixeront la présence des armes nucléaires en Belgique et la participation de notre pays à la politique de dissuasion nucléaire de l'OTAN pour les prochaines décennies.

1.1. Le Traité d'interdiction des armes nucléaires

Le 7 juillet 2017, 122 pays membres de l'Assemblée générale des Nations unies ont voté en faveur du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN ou TPNW, selon l'acronyme anglais). Ce Traité interdit l'utilisation, la menace d'utilisation, le développement, les essais, la production, l'acquisition, la détention, le stockage et le transfert des armes nucléaires. Le Traité vise également toute autre forme d'assistance aux activités nucléaires, tel que le financement du développement du nucléaire militaire.

Depuis le vote de l'Assemblée générale de l'ONU, 70 pays ont signé le TIAN et 21 l'ont ratifié. Le Traité entrera en vigueur lorsque 50 États l'auront ratifié.

Pour la première fois depuis des années, la Belgique a refusé de participer aux négociations multilatérales dans le cadre de l'ONU. Pour le justifier, le gouvernement belge oppose à l'adoption de ce Traité, une « approche progressive » comme seule alternative « réaliste ». La Belgique estime également que le TIAN entraverait le processus engagé au sein du Traité de non-prolifération (TNP, 1970). D'après l'Assemblée générale de l'ONU pourtant, une telle accentuation sur le processus de désarmement était nécessaire de toute urgence, vu l'absence totale de résultat dans les engagements liés à l'article VI du TNP (désarmement général et complet sous contrôle international). Or, le désarmement nucléaire et la non-prolifération vont de pair. L'absence d'avancées dans le volet « désarmement nucléaire » menace gravement la non-prolifération.

Notez enfin que le Traité prévoit que les pays qui stationnent les armes nucléaires d'autres États (comme la Belgique) peuvent adhérer immédiatement au Traité pourvu qu'ils promettent d'enlever les armes nucléaires de leur territoire dans un délai fixé au moment de la signature. Un retrait d'ailleurs souhaité dans les résolutions de 2015 du Parlement fédéral et du Parlement flamand.

→ Votre parti est-il favorable à ce que la Belgique signe et ratifie le Traité d'interdiction des armes nucléaires durant la législature 2019-2024 ?

Oui - Non

Pourquoi ?

..... Nous sommes contre la présence d'armes nucléaires
..... sur le territoire de la Belgique, dans le cadre d'un
..... désengagement multilatéral au sein de l'OTAN
.....
.....
.....

→ Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

.....
.....
.....
.....

1.2. Le déploiement des nouvelles bombes B61-12 en Belgique

La National Nuclear Security Administration (NNSA) américaine a annoncé au mois d'octobre dernier que les nouvelles bombes nucléaires B61-12 allaient être assemblées dès le mois de mars 2020 et allaient être déployées en Belgique et dans les quatre autres pays européens dans la foulée.

Cette volonté est connue depuis 2012, date à laquelle l'administration Obama lançait le programme « *B61-12 Life Extension Program* ». Elle est rappelée dans la nouvelle doctrine de dissuasion nucléaire américaine (NPR – 2018), sous la présidence de Donald Trump. Celle-ci prévoit en effet la mise au point de deux nouveaux types d'ogives nucléaires "*plus petites et plus facilement déployables*" (des *mini-nukes*, catégorie à laquelle appartiendront les futures ogives B61-12).

Le scénario pris en compte dans le NPR est celui de l'utilisation de ces *mini-nukes* dans le cadre d'une riposte rapide, afin de pénétrer les défenses anti-aériennes russes. La probabilité que les pilotes belges, formés et entraînés au transport et au largage des bombes atomiques entreposées sur notre territoire, participent à un conflit nucléarisé augmente drastiquement.

Au fil des années, nous constatons un abaissement continu du seuil du recours à la bombe nucléaire. La dénonciation du Traité sur les forces nucléaires intermédiaire s'inscrit dans l'accélération de ce mouvement. La multiplication des armes de faible puissance et des armes nucléaires non stratégiques également : elles portent en elles le risque d'un glissement vers la guerre nucléaire limitée qui n'est rien d'autre que l'abandon du concept de dissuasion nucléaire.

→ Comment votre parti se positionne-t-il par rapport au constat posé ci-dessus ?

..... Voici notre + la réduction du seuil crée
..... un risque accru de recours à l'arme nucléaire

.....
.....
.....
.....

→ Votre parti est-il opposé au déploiement de ces nouvelles bombes B61-12 en Belgique ?

Oui - Non

→ Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

.....
.....
.....

→ Votre parti estime-t-il que la participation de la Belgique au partage du « fardeau nucléaire » de l'OTAN est légitime et qu'elle ne contrevient pas aux obligations internationales de la Belgique au regard du Traité de non-prolifération ?

Oui - Non

Expliquez :

cf supra
.....
.....
.....

Si vous avez répondu Non à la question précédente : votre parti est-il disposé à travailler de manière ouverte et transparente à diminuer le rôle de la dissuasion nucléaire dans la doctrine stratégique de l'OTAN ?

Oui
.....
.....
.....

Si vous avez répondu Oui à la question précédente : précisez les manières dont votre parti envisage le travail, au sein de l'OTAN, pour réduire la menace mondiale d'utilisation de l'arme nucléaire (telle que stipulée dans tous les concepts stratégiques successifs de l'Alliance depuis la chute de l'URSS)

Par la négociation
.....
.....
.....

1.3. La capacité nucléaire des avions chasseurs-bombardiers

Indépendamment de la question de la légitimité du remplacement des avions chasseurs-bombardiers F16 en lui-même, le choix du gouvernement Michel d'acheter 34 avions F35 permet potentiellement de prolonger la capacité de transport et de largage des bombes nucléaires des avions de combat belges.

A priori et pour le moment, la capacité nucléaire des F35 sera possible pour les F35 dit de *Block4*. Un logiciel qui accompagnera la production des F35 dès 2023. Or, d'après les déclarations du Ministre de la Défense et des Affaires étrangères Didier Reynders en Commission de la Défense nationale, le contrat appelé « *Memorandum of understanding* » conclu entre le gouvernement belge et le gouvernement américain prévoit que les appareils belges soient équipés des normes les plus récentes possibles. Une décision quant au rôle nucléaire des F-35 pourra donc, au plus tôt, être prise par le prochain gouvernement.¹

- Votre parti est-t-il opposé au fait de prolonger la capacité nucléaire de l'armée belge dès la législature 2019-2024 ?

Oui – Non

Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

- Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

.....
.....
.....

2. Le remplacement des avions chasseurs-bombardiers F16

Le 25 octobre 2018, soit le lendemain des auditions fleuves en Commission de la Défense et de l'Économie de la Chambre, le Conseil des ministres décide de signer avec le Gouvernement américain, un contrat portant sur l'achat de 34 avions chasseurs-bombardiers F35.

Le même jour, le Ministre de la défense Steven Vandeput signait le « *Memorandum of Understanding* », contresigné le lendemain par le Deputy Secretary of Defense américain.

¹ COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE du MERCREDI 16 JANVIER 2019
<http://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/54/ic1016.pdf#search=%2228184%22>

Le Ministre de la défense actuel Didier Reynders l'a donc confirmé² : « Tous les documents qui devaient être signés dans le cadre de ce programme de remplacement l'ont été ». Le ministre souligne également que l'article 3 de la loi du 23 mai 2017 portant sur la programmation militaire des investissements pour la période 2016-2030 a été modifié (en date du 20 décembre 2018) afin d'autoriser le paiement d'acomptes et d'avances prévus contractuellement dans le cadre des grands programmes d'investissement et ce, dès avant les prochaines échéances électorales. Des avances ont ainsi été liquidées en 2018 pour les programmes d'acquisition des F-35 pour un montant de 122.819.518,20 euros (à quoi il faut ajouter la somme de 770.000€, en 2018, pour l'achat des frégates). En 2019, le gouvernement a budgété 242.200.000 en termes d'acomptes et d'avances pour les programmes d'acquisition des F-35, les frégates, les chasseurs de mines et les véhicules du programme de capacité motorisée. Tous des programmes lancés et conclus par le gouvernement Michel, d'une valeur totale de plus de 8 milliards d'euros.

→ D'une manière générale, votre parti est-il en faveur de tels investissements dans du matériel lié à la défense

Oui – Non

→ Expliquez

..... Dans le cadre de la construction d'une défense
..... européenne
.....
.....

→ Votre parti est-il satisfait de la manière dont le processus de remplacement des F16 a été organisé par le gouvernement Michel ?

Oui – Non

→ Pourquoi ?

..... Choix aberrant tant sur le plan
..... géopolitique que technique
.....
.....

→ Selon votre parti, le fait que trois constructeurs en lice se soient retirés de la course – pour certains en dénonçant des termes d'appel d'offre biaisés – n'érode-t-il pas la légitimité de l'ensemble du processus ?

² COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE du MERCREDI 16 JANVIER 2019
<http://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/54/ic1016.pdf#search=%2228184%22>

Oui - Non

Expliquez

La culture "pro-américain" de l'armée belge
ne nous permet pas une ouverture suffisante des
côtes de charges.

→ Tous les partis politiques ne participant pas au gouvernement se sont prononcés pour un report de la procédure de remplacement des F16. Défendez-vous toujours cette position ?

Oui - Non

→ Si non, précisez ce qui vous a fait changer d'avis

Oui. Il est trop tard. Le choix a été fait.
Vous ne pouvez contourner une renégociation du contrat.

→ Si oui, votre parti est-il prêt à dénoncer le « Memorandum of Understanding » liant la Belgique aux Etats-Unis ?

Oui - Non

abstentair

→ Pourquoi ?

Vous le coût.

Les différents investissements dans le secteur de la défense du gouvernement Michel suivent l'engagement, souscrit par le gouvernement Di Rupo en affaires courantes à l'occasion du sommet de l'OTAN de septembre 2014, d'allouer 2% du PIB belge à la défense. 20% de ce budget devant être alloués aux dépenses d'investissement. Si ce dernier objectif est désormais rempli, la Belgique entend au moins atteindre la barre de 1,3% du PIB à l'horizon 2030.

→ Comment se positionne votre parti vis-à-vis de cet engagement et de la trajectoire prise par le gouvernement Michel ?

2% ne nous par ne l'engage, selon les militaires
eux-mêmes. Nous prévoyons 1,25% par 2025

.....
.....
.....

→ Le budget de la défense est aujourd'hui d'environ 1% du PIB belge. Celui de la justice est de 0,7%. Cet écart révèle-t-il une priorité de votre parti ?

Oui - Non

Expliquez

..... le budget de la justice doit être immédiatement augmenté
..... celui de la défense, être relevé jusqu'à 1,25% en 2021
.....
.....

→ Si non, qu'entend faire votre formation politique pour fixer de nouvelles priorités budgétaires ?

.....
.....
.....
.....

→ Quel est le cadre fixé par votre parti à l'intérieur duquel vous entendez soutenir l'envoi de l'armée belge à l'extérieur de ses frontières ?

..... Tout est à faire pour rédiger un cadre juridique
..... (un CODE de la défense) pour définir les missions
..... de la défense sur le territoire et hors des frontières.
.....
.....

Les derniers accords de gouvernement fédéraux ont tous souligné l'évolution de l'armée comme un outil de politique étrangère. Ainsi, maintenir le qualificatif de « défense » est, si pas trompeur, en tout cas réducteur.

→ Votre parti soutient-il, à l'image de ce qui a été fait en France par exemple, le changement de nom du ministère de la « défense » en ministère « des forces armées » ?

Oui - Non

Pourquoi ?

..... La défense est un concept plus global que
..... les forces armées.
.....

3. L'évolution de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC)

Afin de circonscrire nos questions, nous nous permettons de joindre au présent questionnaire, le plaidoyer que la CNAPD a récemment diffusé par rapport à l'évolution de la PSDC ces dernières années. Merci de lire le plaidoyer ci-annexé avant de répondre aux questions ci-dessous.

→ Comment se positionne votre parti par rapport à cette phrase de Federica Mogherini, qui illustre l'évolution que prend la PSDC depuis le Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013 : « *Pour l'Europe, pouvoir de convaincre et pouvoir de contraindre vont de pair* » ?

D'accord

A l'instar du concept stratégique de l'OTAN, la majorité des menaces identifiées par la PSDC sont de nature socio-économique. Ces menaces font écho au constat posé dès 2008 par le Conseil européen selon lequel la prospérité de l'Union dépend de ses capacités militaires.

→ Votre parti estime-t-il que la prospérité européenne (notamment la sécurité de l'approvisionnement énergétique) pourrait entrer en contradiction avec la prospérité nord-américaine ?

Oui – Non

Si oui, quels mécanismes votre parti préconise-t-il afin d'éviter une confrontation directe entre ces deux entités géographiques ?

La diplomatie

Si non, quelle est, pour votre parti, la plus-value offerte par la PSDC vis-à-vis de l'OTAN ?

Une Europe indépendante

Plus généralement, votre parti soutien-il l'idée selon laquelle la prospérité de l'Union dépend de ses capacités militaires ?

Oui - Non

Expliquez

..... *l'indépendance de l'UE passe aussi par une*
.....
..... *politique commune de défense*
.....
.....

→ Votre parti soutient-il la logique fixée par le Conseil européen (puis par la Commission européenne) afin de matérialiser la PSDC, c'est-à-dire via le renforcement des capacités communes par le renforcement de l'industrie européenne intégrée de la défense ?

Oui - non

Expliquez

..... *Voir notre programme*
.....
.....
.....
.....

→ Votre parti prévoit-il de questionner l'opportunité du fonds européen pour la défense ?

Oui - Non

Expliquez

..... *C'est un pas en avant -*
.....
.....
.....
.....

4. Les lois et politiques prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Afin de circonscrire nos questions, nous nous permettons de joindre au présent questionnaire, le plaidoyer que la CNAPD a récemment diffusé par rapport aux lois et politiques qu'elle qualifie de *liberticides* et *démocraticides*. Merci de lire le plaidoyer annexé avant de répondre aux questions ci-dessous.

→ Votre parti partage-t-il le constat posé par le texte, qui dénonce les inclinaisons liberticides et démocratocides de la lutte contre le terrorisme ?

Oui - Non

Expliquez

.....
.....
.....
.....
.....

→ Comment votre parti se positionne-t-il par rapport au glissement progressif de l'équilibre des pouvoirs au profit du pouvoir exécutif et à l'insécurité juridique dans laquelle sont plongés les citoyens et les mouvements sociaux dans l'exercice de leurs droits démocratiques fondamentaux ?

DÉFI considère que les mesures prises par le gouvernement fédéral en dehors de la commission d'enquête parlementaire "Attentat de Bruxelles - 22 mars 2016" ont porté atteinte de manière disproportionnée aux droits fondamentaux des citoyens. Déjà, révoquer la loi en place d'une commission indépendante et plus disciplinée qui aura pour mandat d'évaluer les lois anti-terrorisme

→ Pour votre parti, « efficacité de la justice » rime-t-elle avec abandon progressif de ses prérogatives au profit du pouvoir exécutif ?

Oui - Non

Expliquez

.....
.....
.....
.....
.....

Le texte souligne notamment l'extension des prérogatives de coercition du pouvoir communal. Désormais, se développe toute une chaîne procédurale parallèle à la justice pénale, au sein de laquelle le constat, la poursuite et l'application de la peine peuvent être confiés entièrement à des fonctionnaires communaux, sans donc plus aucune garantie d'impartialité et d'indépendance et faisant peser des menaces sérieuses sur les garanties procédurales du procès équitable.

Si l'on faisait de la politique fiction, avec par exemple en mémoire les résultats de la liste *Forza Ninove* lors des dernières élections communales, l'on peut facilement envisager comment un tel arsenal pourrait être réorienté pour criminaliser l'expression démocratique citoyenne.

→ Votre parti partage-t-il ce constat ?

Oui - Non

Expliquez

.....
.....
.....
.....
.....

→ Votre parti entend-il mettre en place des garde-fous à la puissance coercitive de plus en plus grande de l'autorité communale ?

Oui - Non

→ Si oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....
.....

→ Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

→ Votre parti est-il en faveur d'un « état d'urgence » à l'image de ce qui existe en France ?

Oui - Non

Expliquez

*c'est contraire à notre vision équilibrée entre les
3 pouvoirs qui doit garantir l'Etat de droit et
la démocratie parlementaire.*